



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/82
7 février 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Onzième session
Genève, 19-23 mars 2007

PRODUITS DE BASE ET DÉVELOPPEMENT

Note d'information du secrétariat de la CNUCED*

Résumé

La présente note d'information porte sur certains aspects des politiques en matière de produits de base qui posent des problèmes à la communauté internationale et au sujet desquels la CNUCED est en mesure d'enrichir le débat et de contribuer à la mise en œuvre des politiques en question. En 2005, la part des pays en développement dans le PIB mondial calculé en parité de pouvoir d'achat a été supérieure à celle des pays développés. Le commerce des produits de base et l'économie liée à ces produits elle-même, en particulier les éléments les plus dynamiques de cette économie, sont de plus en plus influencés par les acteurs économiques des pays en développement. Or, le système de règles et d'institutions régissant ce commerce a été conçu par les acteurs économiques des pays développés, qui ont tenu compte des besoins qui leur étaient propres. La tâche importante qui incombera à la communauté internationale dans les années à venir sera de faciliter les changements institutionnels nécessaires.

Les systèmes de financement compensatoire qui existent à l'heure actuelle ne fonctionnent pas comme ils le devraient. La CNUCED procède actuellement à un examen de ces systèmes, afin d'évaluer l'efficacité et de définir en détail les changements qui pourraient être apportés. Compte tenu des fluctuations du marché des produits de base, la communauté internationale doit aussi répondre d'urgence aux besoins particuliers des pays importateurs de pétrole.

Des mécanismes et des ressources sont indispensables pour que les intérêts des pays en développement puissent influencer sur la procédure d'établissement des normes et que l'assistance technique permette aux producteurs des pays en question de respecter ces normes. La CNUCED soutient les pays en développement dans leurs efforts pour faire prendre en compte leurs intérêts lors de

* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure.

l'établissement des normes, y compris en coopérant avec le secteur privé, et elle a mis en place un ambitieux programme de renforcement des capacités dans ce domaine.

La prolifération des labels de durabilité, tels que ceux du commerce équitable et de la production biologique, pose un certain nombre de problèmes aux producteurs des pays en développement.

La CNUCED s'efforce de résoudre ces problèmes en coopérant avec les parties prenantes dans le cadre de l'*Initiative pour une économie durable des produits de base*.

La CNUCED poursuivra et renforcera ses activités dans le domaine de l'énergie, du commerce et du développement durable. L'accent sera mis sur les aspects essentiels des besoins des pays en développement, comme l'encouragement à la concertation, l'offre d'un cadre propice à l'analyse de l'instabilité des prix, le soutien des processus d'élaboration des politiques des pays en développement en matière de sécurité énergétique, l'aide apportée à ces mêmes pays pour qu'ils exploitent pleinement les possibilités offertes par les sources d'énergie renouvelables, la fourniture d'une assistance aux pays en développement exportateurs de ressources énergétiques pour la formulation de politiques visant à mettre leurs gains exceptionnels au service du développement, l'accroissement de la teneur en ressources locales, la mise en avant du fait qu'il est important que les conditions dans lesquelles se font la production et le commerce des biocombustibles soient égales pour tous, et notamment qu'il est nécessaire de réduire les obstacles au commerce et d'éliminer progressivement les subventions qui faussent le commerce, et la résolution des problèmes de gestion des affaires publiques et de transparence.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION.....	4
II. TENDANCES DES MARCHÉS DES PRODUITS DE BASE	4
III. RÉAGIR AUX EFFETS DE L'INSTABILITÉ DU MARCHÉ DES PRODUITS DE BASE SUR LE REVENU	9
IV. NORMES ET EXIGENCES DU MARCHÉ.....	15
V. ÉNERGIE.....	18
VI. QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET RÔLE DE LA CNUCED.....	22

I. INTRODUCTION

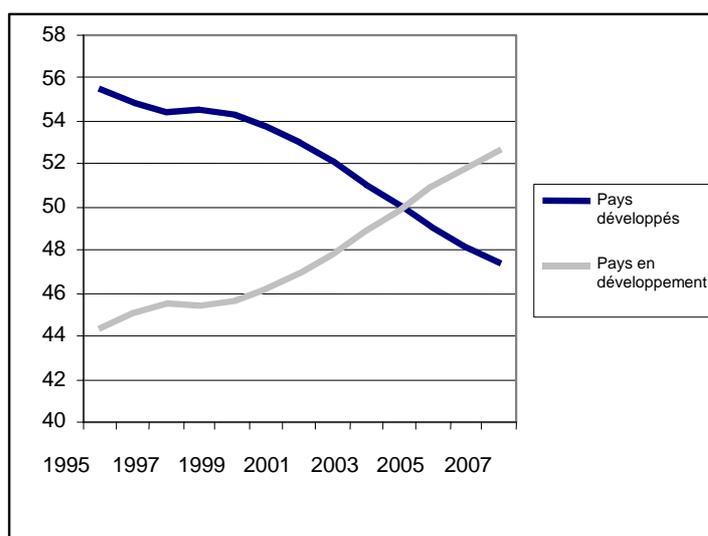
1. Les travaux de la CNUCED relatifs aux produits de base couvrent un vaste domaine et incluent des activités très diverses. La présente note porte sur certains aspects des politiques en matière de produits de base qui posent des problèmes à la communauté internationale et au sujet desquels la CNUCED est en mesure d'enrichir le débat et de contribuer à la mise en œuvre des politiques en question. Ces aspects sont i) les effets de l'instabilité du marché des produits de base sur le revenu, ii) les normes et exigences du marché en ce qui concerne les produits de base et iii) l'énergie, aspects qui font l'objet des chapitres III à V de la présente note. Cependant, on s'efforcera tout d'abord de donner dans le chapitre II une vue d'ensemble des grandes tendances actuelles sur les marchés internationaux des produits de base.

II. TENDANCES DES MARCHÉS DES PRODUITS DE BASE

A. L'émergence du Sud

2. En 2005, pour la première fois, la part des pays en développement dans le PIB mondial calculé en parité de pouvoir d'achat a été supérieure à celle des pays développés (voir la figure 1)¹.

Figure 1. Parts du PIB mondial en parité de pouvoir d'achat (pourcentages)



Source: FMI, <http://www.imf.org/external/data.htm>.

3. Cette évolution est particulièrement importante pour l'économie mondiale des produits de base. Les pays en développement utilisent davantage de produits de base par unité de PIB que les pays développés (même quand le PIB est calculé en parité de pouvoir d'achat).

¹ L'utilisation des parités de pouvoir d'achat est importante dans ce contexte parce qu'elle permet d'attribuer un poids propre à la partie de la production de produits de base des pays en développement qui ne fait pas l'objet d'échanges commerciaux internationaux.

Une telle situation devrait donc, si elle continue d'aller de pair avec une accélération de la croissance économique des pays en développement, stimuler la demande de produits de base. Les pays en développement dont la croissance est la plus rapide et l'économie la plus forte – la Chine et l'Inde – traversent une phase de croissance au cours de laquelle la demande de produits de base augmente à un rythme particulièrement soutenu, ce qui a contribué ces dernières années à une hausse rapide de la demande mondiale concernant la plupart de ces produits. Il s'ensuit notamment que le commerce entre les pays en développement représente une part croissante du commerce total des produits de base. Le tableau 1 montre quelle a été l'évolution entre 2000 et 2004. Tout porte à croire que la part du commerce Sud-Sud continuera de croître rapidement.

**Tableau 1. Commerce Sud-Sud de produits de base (combustibles compris)
par région, 2000-2004**

Région	Part des exportations de produits de base vers des pays en développement, en pourcentage du total		Part des importations de produits de base en provenance de pays en développement, en pourcentage du total	
	2000	2004	2000	2004
Afrique	28	31	33	38
Amérique	23	26	28	32
Asie	44	48	51	55
Tous pays en développement	39	44	45	50

Source: Calculs du secrétariat de la CNUCED à partir des données de Comtrade.

4. Si les tendances actuelles se confirment, les acteurs économiques des pays en développement joueront un rôle plus important dans le commerce des produits de base et dans l'économie liée à ces produits elle-même, notamment pour ce qui est des éléments les plus dynamiques de cette économie. Cependant, le système de règles et d'institutions régissant ce commerce a été conçu par les acteurs économiques des pays développés, qui ont tenu compte des besoins qui leur étaient propres. La tâche importante qui incombera à la communauté internationale dans les années à venir sera de faciliter, y compris par la conception des politiques et le renforcement des capacités, les changements institutionnels nécessaires pour rendre compte de l'importance croissante des pays en développement dans l'économie mondiale des produits de base.

B. Tendances des prix à moyen et long termes

5. La croissance rapide de la demande de produits de base a automatiquement influé sur les cours et, comme le montre la figure 2, les indices des prix de tous les groupes de produits de base ont augmenté durant ces dernières années.

6. Cependant, l'envolée des prix des produits de base depuis le début du nouveau millénaire a résulté principalement de la hausse des cours des *minéraux, minerais et métaux* et du *pétrole brut*, qui a été respectivement de 41 % et de 27 % par an entre 2003 et 2006. L'indice des prix

des minéraux et des métaux a atteint des niveaux records en 2006 (environ 240 % du niveau moyen entre 2000 et 2005). De tels cours ont conduit les sociétés minières à engager la plus forte concentration jamais observée dans cette branche de production du point de vue de l'importance et du nombre des accords. La tendance est à la création de groupes miniers aux intérêts diversifiés pour divers minéraux, l'objectif étant de réduire le risque de fluctuation des cours².

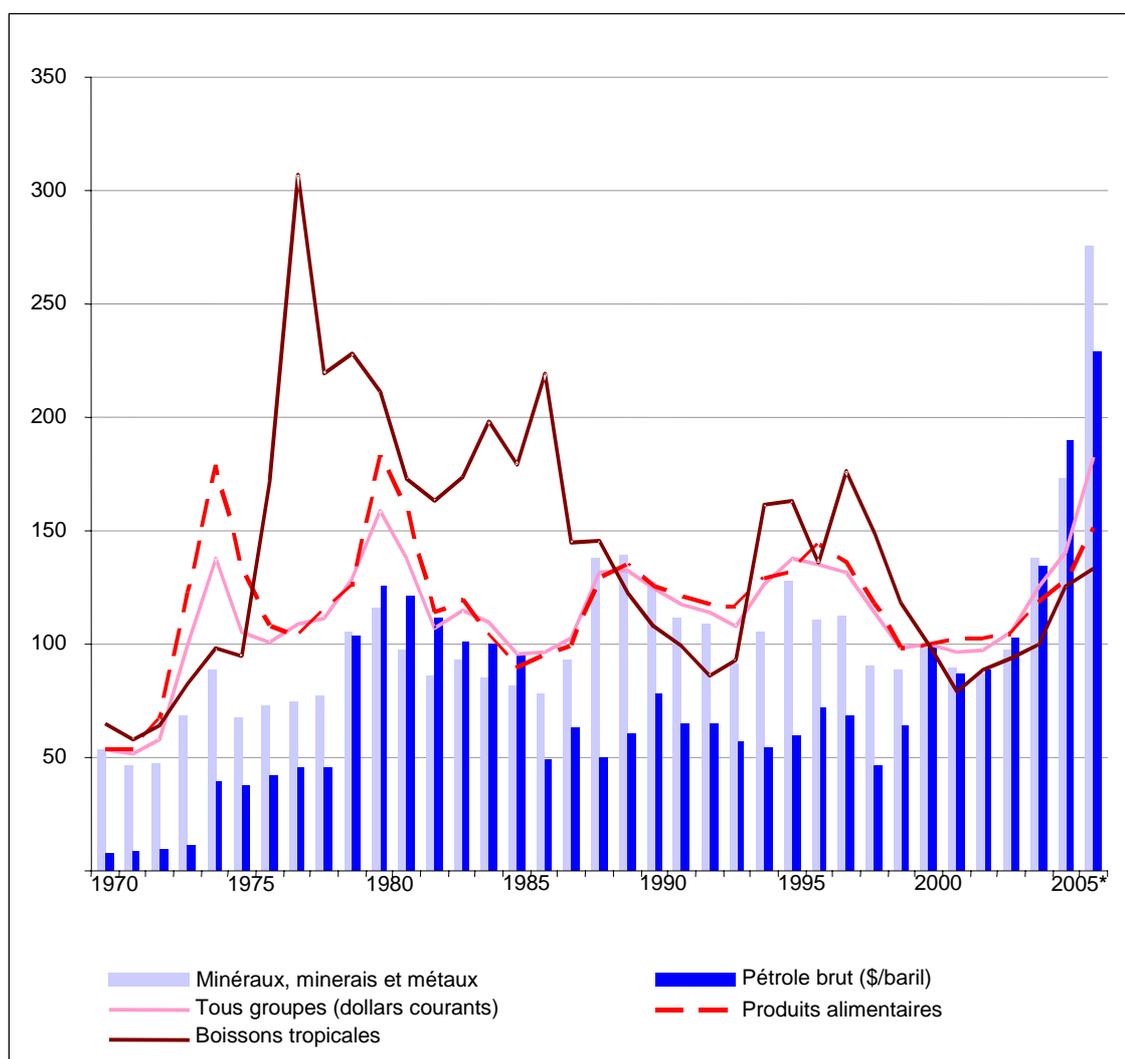
7. L'indice pour tous les groupes a révélé un taux de croissance annuel de 20 % entre 2003 et 2006, contre +2 % entre 1994 et 1997, précédent niveau record de l'indice. Cependant, bien que le niveau de l'indice des prix des *produits alimentaires* et des *matières premières agricoles* ait été supérieur en 2006 au niveau moyen observé entre 1994 et 1997, il a été inférieur en moyenne entre 2003 et 2006 à ce qu'il avait été entre 1994 et 1997 (voir le tableau 2). En 2006, la valeur moyenne de l'indice des prix des produits alimentaires a été supérieure de 20 % à ce qu'elle avait été en 2005. L'indice des prix des matières premières agricoles a surtout été déterminé par le marché du caoutchouc. Même si la tendance semble avoir évolué au cours du deuxième semestre, le cours du caoutchouc reste très élevé (environ 40 % au-dessus du niveau de 2005). La hausse des prix peut s'expliquer par l'effet combiné de l'explosion de la demande en Chine et de la hausse des cours du pétrole, qui ont rendu le caoutchouc synthétique moins compétitif.

8. En ce qui concerne les *boissons tropicales*, les cours avaient tellement baissé entre 1997 et 2002 (-50 %) que la forte remontée qui a commencé en 2003 (+41 %) n'a pas permis à l'indice de retrouver son niveau précédent. Récemment, d'amples variations ont été observées à l'intérieur du groupe, les cours du café robusta s'orientant nettement à la hausse alors que ceux de l'arabica montraient une tendance inverse.

9. Si la vigueur du taux de croissance des pays en développement a été la cause principale de la récente hausse des cours des produits de base, une intense activité de spéculation a considérablement favorisé cette hausse. À la différence des périodes précédentes, cette activité a surtout été le fait d'acteurs économiques extérieurs au secteur, qui ont investi dans les indices de produits de base. En juin 2006, ces indices représentaient la moitié des 200 milliards d'euros investis dans les produits de base à l'échelle mondiale.

² Voir Nations Unies, *Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2007*, pour une analyse de cette tendance.

Figure 2. Indices des prix des produits de base, 1970-2005 (2000 = 100, dollars courants)



Source: CNUCED – INFOCOMM, statistiques de prix des produits de base.

* Année 2006: moyenne des 10 premiers mois de l'année (de janvier à octobre inclus).

Tableau 2. Évolution des indices de produits de base, 1994-2006

	Cours moyens			Taux de croissance annuel moyen (%)			Cours 2006
	1994-1997	1998-2002	2003-2006	1994-1997	1998-2002	2003-2006	
Tous groupes (dollars courants)	132,73	101,27	138,38	2,0	-4,0	20,0	182,1
Produits alimentaires	135,50	104,15	125,22	2,0	-3,0	13,0	151,0
Boissons tropicales	159,37	107,15	113,09	5,0	-11,0	12,0	132,4

	Cours moyens			Taux de croissance annuel moyen (%)			Cours
	1994-1997	1998-2002	2003-2006	1994-1997	1998-2002	2003-2006	2006
Matières premières agricoles	136,04	98,94	130,54	-1,0	-3,0	11,0	154,1
Minéraux, minerais et métaux	114,00	91,15	170,25	3,0	-1,0	41,0	272,9
Pétrole brut	63,76	77,14	157,78	8,0	21,0	27,0	205,8

Source: CNUCED – INFOCOMM, statistiques de prix des produits de base.

10. Les effets de la hausse des cours des produits de base sur les termes de l'échange ont varié d'un pays en développement à l'autre, selon la structure des exportations et des importations de ces pays. Trois principaux groupes de pays peuvent être distingués³:

11. *Premier groupe: pays en développement qui exportent essentiellement du pétrole et des produits de l'extraction minière.* Ce groupe a été le premier bénéficiaire de la hausse des cours des produits de base. Pour les pays exportateurs de pétrole, par exemple, le surcroît de recettes d'exportation a représenté environ 6,7 % du PIB. Pour les pays qui exportent des produits de l'extraction minière, le gain, bien que moindre, a néanmoins été important, les recettes exceptionnelles ayant représenté environ 3 % du PIB entre 2003 et 2005.

12. *Deuxième groupe: pays en développement qui exportent essentiellement des produits manufacturés et importent des matières premières.* À la différence du premier groupe, ces pays, qui regroupent la plupart des pays d'Asie de l'Est et du Sud, ont généralement été victimes de la hausse des cours des matières premières. Ils ont subi des pertes relatives de recettes avoisinant 1 % de leur PIB par an entre 2003 et 2005.

13. *Troisième groupe: pays en développement qui exportent des produits agricoles.* Pour ces pays, l'évolution des termes de l'échange a surtout dépendu des cours des produits de base qu'ils ont exportés et de la part du pétrole dans leurs importations totales. En 2005, par exemple, les termes de l'échange des pays exportateurs de café ont eu tendance à s'améliorer, alors que ceux des pays exportateurs de coton ou de soja se sont détériorés.

14. Bien que les perspectives de poursuite d'une croissance rapide dans les pays en développement d'Asie constituent un élément positif pour ce qui est des cours des produits de base, les raisons structurelles qui expliquent la tendance historique des prix réels à baisser – facilité d'entrée, produits normalisés et marchés relativement transparents qui rendent difficile pour les vendeurs de réaliser des gains de productivité – demeurent présentes et il est probable que leur influence se fera sentir lorsque la capacité de production rattrapera la croissance de la demande tirée par l'Asie. En outre, en dépit des hausses, les prix réels des produits de base sont encore inférieurs à ce qu'ils étaient au plus fort des deux précédents chocs pétroliers. Par conséquent, il est peu probable que l'actuelle envolée des cours constitue une rupture de la tendance à la baisse à long terme des prix réels des produits de base. Cela dit, les pays en développement et la communauté internationale dans son ensemble devraient profiter de cette

³ Voir CNUCED, *Trade and Development Report 2006*, p. 26 et 27.

occasion pour s'attaquer à d'urgents problèmes de développement et mettre en œuvre des programmes de partage des bénéfices avec les couches défavorisées de la société et les petits producteurs. Les pays tributaires des produits de base auraient ainsi de meilleures chances de pouvoir s'engager sur la voie d'une croissance durable.

III. RÉAGIR AUX EFFETS DE L'INSTABILITÉ DU MARCHÉ DES PRODUITS DE BASE SUR LE REVENU

A. Le principe du financement compensatoire

15. L'économie d'environ 80 pays en développement est fortement tributaire des produits de base. Ces pays sont donc les premiers concernés par l'instabilité des volumes et des cours, qui se traduit par d'amples fluctuations de leurs recettes d'exportation. La variabilité influe sur la stabilité des recettes, la croissance économique, l'inflation et la compétitivité. Les pays en développement sont très exposés aux fluctuations des cours des produits de base, non seulement en raison de leur forte dépendance par rapport aux recettes qu'ils tirent de l'exportation d'un petit nombre de produits, mais aussi parce que leur capacité de résistance à ces fluctuations est limitée.

16. Le tableau 3 indique quel est l'indice de stabilité des prix d'un certain nombre de produits de base. Le cacao, le café et le coton montrent une variabilité de prix qui est de deux à quatre fois supérieure à celle de l'ensemble des produits alimentaires. L'instabilité des cours a bien sûr pour corollaire une instabilité des revenus.

Tableau 3. Indice d'instabilité de quelques produits de base, 2001-2003

	Tous produits	Tous produits alimentaires	Cacao	Café	Coton	Pétrole brut
Indice d'instabilité	5.1	4.0	16.6	8.1	14.5	10.5

Source: CNUCED, Handbook of Statistics 2006.

17. Les systèmes de compensation sont généralement conçus pour aider les producteurs de denrées destinées à l'exportation à résister à de fortes fluctuations. Les importantes hausses des cours du pétrole de ces dernières années ont montré que ces systèmes devaient aussi permettre de réagir aux effets de la variation du coût des importations essentielles sur le revenu.

B. Exemples de systèmes internationaux de compensation

1. Facilité de financement compensatoire du FMI/Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus

18. La Facilité de financement compensatoire (FFC) a été créée par le FMI en 1963. Son principal objet est de prêter assistance aux pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements dues à des déficits temporaires à l'exportation sur lesquels ils ne peuvent agir. Pour évaluer la diminution des recettes d'exportation, qui définit le montant du crédit, les recettes observées sont comparées à une valeur de référence, égale à la moyenne géométrique des recettes d'exportation sur une période de cinq ans centrée sur l'année du déficit et incluant

deux années d'exportations prévues. L'accès est limité du fait que les prêts accordés au titre de la FFC ne peuvent excéder 45 % de la quote-part du membre. Selon le passé de coopération du membre et les perspectives dans ce domaine, les limites varient de 10 % à 45 % de la quote-part. En 1999, par exemple, l'Algérie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine ont bénéficié de la Facilité de financement compensatoire (FFCFI) à hauteur de 20 % de leur quote-part. L'Algérie a reçu 223,5 millions de DTS, sa quote-part s'établissant à 1 254,7 millions de DTS, et l'ancienne République yougoslave de Macédoine 13,8 millions de DTS, sa quote-part s'établissant à 68,9 millions de DTS, conformément à la onzième révision des quotes-parts⁴. Le pays bénéficiaire est tenu de rembourser les prêts dès que ses recettes d'exportation dépassent la valeur moyenne.

19. La FFC a été incorporée en 1988 dans la FFCSI. Seuls les pays qui appliquaient des programmes d'ajustement structurel pouvaient bénéficier de crédits dans le cadre de la FFCFI, qui a longtemps été le principal moyen de souscrire un emprunt auprès du FMI; les tirages annuels effectués à ce titre ont représenté en moyenne un peu moins d'un cinquième (17,5 %) du crédit total accordé par le FMI entre 1963 et 1998⁵.

20. Le dispositif a été révisé à nouveau en 2000 afin de simplifier la structure des limitations d'accès et d'ajouter la condition selon laquelle le soutien financier devait s'accompagner d'un ajustement économique. Il n'a pas été utilisé depuis.

21. Plusieurs analyses ont condamné la lenteur des paiements: la compensation ne parvenait souvent aux pays que lorsque ceux-ci n'éprouvaient plus de difficultés. Entre 1982 et 1992, la plupart des tirages ont été effectués par de gros exportateurs de produits de base: l'Inde, l'Argentine, le Brésil et les Philippines ont représenté plus de 40 % de l'ensemble des tirages, les pays africains n'en représentant que 4 % (un tirage effectué par la Côte d'Ivoire). Les prêts étant accordés aux conditions du marché, les pays membres ont préféré utiliser d'autres mécanismes lorsqu'ils en avaient la possibilité, y compris ceux qui sont décrits ci-après.

2. Stabex et Sysmin

22. Deux systèmes de compensation ont été mis en place en 1975 par la Commission européenne dans le cadre de la Convention de Lomé. Leur objectif principal était de compenser les déficits de recettes d'exportation au moyen d'un transfert automatique.

23. Le Stabex concernait les exportations agricoles et, à la différence de la FFC, visait spécifiquement le secteur dans lequel des pertes étaient enregistrées. Tous les produits agricoles de base étaient inclus, à l'exception du sucre et de la viande. Le transfert avait lieu automatiquement si la baisse des recettes d'exportation était due à des facteurs exogènes et si le produit représentait une part importante des recettes totales d'exportation du pays. Le montant à transférer correspondait à la différence entre les valeurs observées et les valeurs de référence calculées pour le produit. Ce montant était versé au gouvernement, qui était censé en faire

⁴ <http://imf.org/>.

⁵ P. Cashin, H. Liang et C.J. McDermott, *Do commodity price shocks last too long for stabilization schemes to work? Finance & Development*, septembre 1999.

bénéficier le secteur concerné ou faire en sorte qu'il bénéficie aux producteurs de ce secteur. Il n'y avait pas d'obligation de remboursement. Le Sysmin fonctionnait comme le Stabex, mais il concernait le secteur minier.

24. Les principaux obstacles rencontrés dans l'application de ces mécanismes ont été le manque de ressources financières (en particulier pendant la crise des produits de base des années 80 et 90) et le délai de transfert. Un autre problème était le nombre restreint des pays bénéficiaires. En fait, «dans le cadre de Lomé I, II et III, trois produits, à savoir le café, les arachides et le cacao, accaparaient 60 % de l'ensemble des transferts Stabex»⁶. Cinq pays (Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Sénégal et Soudan) ont reçu la moitié des transferts.

25. De 1980 à 2000, les transferts aux pays ACP ont représenté 1 752 millions d'ECU (2,27 milliards de dollars) au titre du Sysmin, et 5 150 millions d'ECU (6,67 milliards de dollars) au titre du Stabex. À titre de comparaison, la valeur des exportations mondiales de minerai de fer était d'environ 10 milliards de dollars et celle des exportations de cacao d'environ 3 milliards de dollars en 2000. Dans le cadre des Conventions de Lomé successives, l'utilisation de ces fonds a de plus en plus fait l'objet d'un contrôle, de sorte que le délai de transfert s'est allongé et que l'automatisme a diminué⁷. Les deux mécanismes ont été supprimés en 2000 et ont été remplacés par Flex.

3. Flex

26. L'échec des deux précédents mécanismes a débouché sur l'adoption d'un nouveau fonds compensatoire, Flex, qui est entré en vigueur en 2000. Le principal objectif du système Flex est d'aider les pays ACP qui subissent des pertes de revenus dues à des fluctuations à court terme de leurs recettes totales d'exportation. Ce système est considéré comme un soutien budgétaire permettant de financer les dépenses publiques consacrées aux programmes de développement. La principale différence par rapport aux autres mécanismes concerne les critères d'octroi:

- Dix pour cent (2 % pour les PMA) de pertes de recettes d'exportation sur toutes les marchandises exportées ou sur le total des exportations de produits agricoles ou de produits de l'extraction minière (si celui-ci représente plus de 40 % des recettes totales d'exportation) au cours des trois années précédentes;
- Dix pour cent d'aggravation du déficit public pour l'année en question ou, d'après les prévisions, pour l'année suivante.

27. Les deux critères doivent être remplis et, du fait qu'il est difficile de répondre au deuxième, six pays seulement sur 51 ont été admis au bénéfice de Flex. En 2004, la Commission européenne a décidé d'étendre et de simplifier l'utilisation de cet instrument. Le deuxième critère d'octroi, concernant le déficit public, a été supprimé et la clause spéciale concernant les 2 % de pertes, applicable aux PMA, a été étendue aux pays sans littoral et aux pays insulaires.

⁶ G. Koehler, *The future of STABEX*, Libreville (Gabon), 6-7 novembre 1997.

⁷ J.-L. Combes et P. Guillaumont, *Commodity price volatility, vulnerability and development*. *Development Policy Review*, 2002, 20 (1): 25-39.

Des études ont montré que si les nouveaux critères avaient été appliqués dès le début, les pays ACP auraient reçu 255 millions d'euros au lieu de 35,65 millions⁸.

28. Quoi qu'il en soit, en dépit des modifications susmentionnées, l'efficacité du système est encore incertaine. Les paiements ne parviennent pas au secteur concerné (ce qui n'était pas le cas avec le Stabex) ou aux producteurs. Le système souffre aussi des mêmes retards administratifs que les trois autres mécanismes. Le Conseil européen est favorable à une révision de Flex en vue de réduire les délais.

4. Éléments d'un système de compensation plus efficace et plus accessible

29. Pour être efficace, un système de compensation devrait répondre aux critères suivants:

- Relever de mécanismes *ex ante* plutôt que *ex post* (autrement dit, associer clairement des versements automatiques à l'apparition de situations précises);
- Être, d'un point de vue technique, d'accès facile;
- Être exempt de conditions – il devrait suffire que le pays lui-même ne soit manifestement pas responsable des pertes subies;
- Être assorti d'un mécanisme permettant de répercuter les versements compensatoires sur les producteurs et les consommateurs effectifs⁹.

30. Par ailleurs, les transferts non remboursables sont préférables parce que dans le cas contraire, les pays déjà lourdement endettés pourraient être exclus. Enfin, pour que le système soit efficace, il faut que le cadre institutionnel du pays bénéficiaire soit de bonne qualité. Dans de nombreux pays, il est difficile pour le gouvernement de distribuer des fonds aux petits producteurs.

C. Tentative d'estimation du coût des systèmes de compensation

31. Les systèmes de financement compensatoire ont pour objet de compenser les pertes de revenus consécutives à de fortes fluctuations des cours. Ils peuvent aussi être utilisés pour compenser les hausses des prix des importations de produits essentiels comme le pétrole, qui peuvent peser sur l'ensemble de l'économie du pays importateur.

32. Le tableau 4 indique le montant de la compensation pour perte de revenus dans le cas des exportations kényanes de café. Celles-ci, après avoir diminué jusqu'en 2002, ont augmenté à nouveau. L'intervention d'un fonds de compensation de 1997 à 2004 aurait représenté un total de 580 millions de dollars et aurait pu aider à maintenir les agriculteurs en activité et leur permettre de bénéficier de meilleurs cours dès 2000. Dans ce cas, on peut supposer que dès

⁸ http://ec.europa.eu/trade/issues/global/development/pr120204_fr.htm.

⁹ CNUCED. Rapport de la réunion de personnalités sur les questions relatives aux produits de base. TD/B/50/11, 30 septembre 2003.

cette date, le niveau des exportations aurait été plus élevé, ce qui aurait probablement limité la perte de revenus au cours des années suivantes et, par conséquent, les montants à compenser.

Tableau 4. Paiements hypothétiques en compensation des variations des exportations kényanes de café

Années	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Exportations, en millions de dollars	291	287	289	212	171	154	95	35	90	93
Moyenne des exportations sur cinq ans, en millions de dollars	176	206	232	264	268	250	223	184	133	109
Montant à compenser en millions de dollars	-114	-81	-57	52	96	97	127	149	43	16

Source: Calculs du secrétariat de la CNUCED à partir des données de Comtrade (volumes d'importation) et du *Bulletin des prix et des produits de base de la CNUCED* (prix).

33. Le tableau 5 montre quels auraient dû être les paiements pour permettre aux PMA de maintenir leurs importations de pétrole brut à un niveau correspondant à la moyenne des cinq années précédentes. Le coût du volume d'importation à compenser est calculé à l'aide d'un prix de référence.

Tableau 5. Paiements hypothétiques en compensation des variations des importations de pétrole brut des PMA

Années	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Importations, en milliers de tonnes	2 323	3 540	3 310	3 711	2 028	2 035	2 029	3 758	3 113	1 134	1 167
Moyenne des importations sur cinq ans, en milliers de tonnes	2 474	2 115	2 424	2 553	2 694	2 982	2 925	2 623	2 712	2 593	2 414
Quantité à compenser, en milliers de tonnes	151	-1 424	-885	-1 159	666	947	896	-1 135	-401	1 458	1 247
Prix, valeur en \$/baril ¹⁰	16.91	20.42	19.19	13.08	18.14	28.22	24.46	24.95	28.90	37.76	53.37
Montant estimatif à compenser, en millions de dollars	18	-208	-121	-108	86	191	156	-202	-83	393	475

Source: Calculs du secrétariat de la CNUCED à partir des données de Comtrade (volumes d'importation) et du *Bulletin des prix et des produits de base de la CNUCED* (prix).

34. Entre 1999 et 2001, 433 millions de dollars auraient été versés dans le cadre d'un mécanisme de compensation. Les hausses des cours de 2004 et de 2005 auraient donné lieu

¹⁰ Le prix du pétrole brut est égal à la moyenne des prix du Brent f.a.b. Royaume-Uni, du Gulf WTI f.a.b. États-Unis et du Dubai f.a.b. Dubai.

à un versement compensatoire de 868 millions de dollars pour l'ensemble des PMA, ce qui aurait aidé ces pays à maintenir leurs importations de pétrole brut et aurait ainsi permis d'éviter que la sécurité énergétique desdits pays soit compromise et que leur endettement augmente.

35. Petrocaribe est un exemple de système régional axé sur le coût des importations de pétrole. Il s'agit d'une alliance pétrolière régionale entre le Venezuela et les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) conclue en 2005¹¹. Dans le cadre du système Petrocaribe, les pays achètent du pétrole aux prix du marché, mais n'en paient qu'une partie, le reste pouvant être payé par le biais d'un accord de financement sur 25 ans à un taux d'intérêt de 1 %. En fonction du cours du pétrole, le Venezuela assure entre 5 et 50 % du financement des importations de pétrole en provenance de son territoire. Les pays peuvent payer une partie de leur facture sous forme d'autres produits comme le sucre ou la banane, ou sous forme de services.

36. Petróleos de Venezuela S.A., la compagnie pétrolière nationale du Venezuela, a créé une filiale – PDV Caribe – pour mettre en œuvre cette initiative, qui « vise à stimuler l'intégration de ce bloc géopolitique par l'intermédiaire d'un plan d'utilisation nationale de l'énergie »¹². Le Venezuela a accepté de fournir à la région 185 700 barils de pétrole par jour.

37. Un autre élément de l'alliance est un fonds intitulé ALBA (*Alternativa bolivariana para las Américas*), qui accordera des subventions au développement aux membres de Petrocaribe les moins développés. Ce fonds est financé par les contributions de ses États membres, le Venezuela ayant déjà donné 50 millions de dollars.

38. Après un an, cinq membres seulement ont pu mettre en œuvre cette initiative. La plupart des membres n'ont pas l'infrastructure (distribution, stockage, terminaux) qui leur permettrait de bénéficier de ladite initiative. En outre, une partie de l'infrastructure existante appartenant à des sociétés privées, les procédures de financement d'une modernisation de cette infrastructure prendront du temps.

39. Si le système Petrocaribe était appliqué à 100 %, le coût total des importations de pétrole des pays concernés serait de 2,26 milliards de dollars par an, compte tenu d'un cours du pétrole de 50 dollars par baril. Le financement assuré par le Venezuela s'élèverait à 965 milliards de dollars par an¹³.

¹¹ Quatorze des 16 membres de la Communauté des Caraïbes sont parties à l'accord: Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, le Belize, Cuba, la Dominique, la Grenade, le Guyana, Haïti, la Jamaïque, la République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et le Suriname.

¹² Extrait de la déclaration de M. Rodriguez, Ministre des affaires étrangères du Venezuela, au Sommet de Puerto La Cruz, 29 juin 2005.

¹³ <http://www.caribbeannetnews.com/cgi-script/csArticles/articles/000029/002953-p.htm>.

IV. NORMES ET EXIGENCES DU MARCHÉ

A. Normes «courantes»

40. Si la mondialisation a ouvert de nouvelles perspectives commerciales aux producteurs des pays en développement, elle leur a aussi lancé des défis majeurs. Les chaînes de supermarché ont mis au point des systèmes logistiques qui leur permettent de s'approvisionner plus facilement auprès de ces producteurs. Cependant, les supermarchés préfèrent utiliser leurs propres systèmes d'achat fondés sur des accords contractuels avec des grossistes spécialisés ou des agriculteurs qui peuvent satisfaire aux normes élevées qu'ils imposent. Par conséquent, les petits agriculteurs, pour lesquels il est difficile de répondre aux exigences des supermarchés, risquent d'être marginalisés. Plus généralement, les acteurs économiques des pays en développement ont du mal à satisfaire aux normes de qualité parce que le niveau technologique est faible, l'information insuffisante, les mécanismes institutionnels déficients et les coûts de transport et de manutention élevés en raison d'un manque d'infrastructure.

41. Il est important de noter que les normes portent sur des sujets très divers, dont la santé et la sécurité, la gestion de la qualité, les conditions de travail et les aspects environnementaux. Elles sont conçues par différentes institutions, dont les intérêts divergent considérablement. Certaines de ces institutions s'attachent à défendre ou à promouvoir des intérêts commerciaux. D'autres ont des motivations plus larges, comme la protection des personnes ou des biens vulnérables (consommateurs, environnement, etc.). Cependant, alors qu'il est attendu des entreprises des pays en développement qu'elles satisfassent aux normes mondiales, elles ou leur gouvernement ont peu de chose à dire lors de l'établissement de ces normes. Par conséquent, il est nécessaire de veiller à ce que les pays en développement aient la possibilité d'influer sur la procédure d'établissement des normes, afin que celles-ci tiennent compte des capacités des producteurs de ces pays. Dans une résolution adoptée à sa soixante et unième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a réaffirmé «que les pays en développement devraient jouer un rôle plus important dans la formulation, entre autres, des normes en matière de sécurité, d'environnement et de santé» et a considéré qu'il était «nécessaire d'aider les pays en développement à participer davantage et réellement aux travaux des organisations normatives internationales compétentes». L'Assemblée générale a poursuivi en encourageant «le secteur privé, dans le cadre de responsabilisation des entreprises et de pratiques commerciales responsables, à permettre aux pays en développement de mettre en place les mesures appropriées et nécessaires pour se conformer aux besoins et aux normes du marché, notamment aux normes de contrôle de la qualité» et en invitant «les organisations intergouvernementales compétentes à mettre en place des procédures de normalisation des produits et des procédés qui tiennent compte des intérêts et des moyens des pays en développement»¹⁴.

42. Il est manifestement nécessaire de procéder à un renforcement des capacités en matière de normes dans les pays en développement, qu'il s'agisse de la capacité des producteurs et des exportateurs de se conformer aux normes ou de celle des gouvernements d'assurer ou d'aider à assurer la fourniture des services d'appui nécessaires, y compris en matière d'essais et de certification.

¹⁴ Texte du projet de résolution A/C.2/61/L.56, 4 décembre 2006 (quand le présent document a été rédigé, le numéro de la résolution finale n'était pas encore connu).

43. La CNUCED exécute des projets d'assistance technique dans le domaine du respect des normes dans certains pays d'Afrique et dans des pays insulaires du Pacifique. Ces projets devraient permettre d'améliorer la capacité des associations de producteurs et d'exportateurs de se conformer aux normes sanitaires et phytosanitaires et aux normes de sécurité sanitaire des aliments, afin de faciliter les exportations.

B. Labels de durabilité

44. Le rapide essor des programmes et labels de durabilité au cours des vingt dernières années et leur irruption sur les marchés traditionnels ont eu des conséquences de plus en plus importantes sur les chaînes d'approvisionnement en produits de base et, en particulier, sur la situation des petits producteurs. Au départ, ces actions volontaires ont constitué une réponse à ce qui était perçu comme une injustice sociale, une dégradation de l'environnement et un déséquilibre économique. Les programmes, en général, reposaient sur la notion selon laquelle le marché pouvait servir à corriger les inégalités en offrant aux producteurs des incitations financières sous forme d'un accès à des marchés de valeur supérieure. À cet argument s'ajoutait la conviction que les méthodes employées par les pouvoirs publics et les organismes de réglementation pour régler ces questions étaient trop limitées ou inefficaces. En conséquence, ces programmes ont été mis au point de manière indépendante, ce qui leur a permis de répondre à l'évolution du marché avec souplesse et dynamisme, mais aussi de se développer sans aucune coordination ni restriction.

45. Les retombées commerciales directes des programmes ont été spectaculaires, plusieurs de ces programmes ayant permis de majorer durablement les prix et d'accroître les volumes échangés d'une manière exponentielle. Les ventes de produits ayant le label «commerce équitable» ou «production biologique» ont augmenté en moyenne de 20 % au cours des cinq dernières années et les majorations de prix ont été relativement constantes. En outre, de nombreuses informations font état d'une demande croissante des consommateurs pour les marchandises produites et commercialisées d'une manière responsable sur le plan environnemental, économique et social. Par ailleurs, une série d'avantages directs et indirects ont été présentés comme découlant intrinsèquement du respect des normes de durabilité. Ces avantages sont notamment l'augmentation du rendement net par l'utilisation plus rationnelle et la meilleure gestion des ressources, la préservation des sols, de l'eau et de la biodiversité par l'adoption de pratiques optimales de gestion, la hausse de la productivité et du niveau de satisfaction des travailleurs par l'amélioration des conditions de vie et de travail, le renforcement des structures organisationnelles et l'établissement de relations commerciales durables.

46. Cependant, pour mettre en œuvre ces programmes et profiter des avantages qu'ils offrent, il a fallu créer un réseau complet de structures d'appui, ce que la suppression des services offerts dans ce domaine à l'échelon national, conséquence des politiques de libéralisation du commerce, a rendu beaucoup plus difficile. Les services requis pour une mise en conformité avec un programme particulier consistent notamment à fournir une assistance technique directe aux producteurs pour l'application des normes et le respect des prescriptions en matière de certification, à soutenir le renforcement des capacités sur le plan organisationnel et commercial, à faciliter l'accès à un financement commercial économiquement abordable et l'apport d'un tel financement, à établir des liens commerciaux directs avec les acheteurs et les distributeurs de «spécialités» et, le cas échéant, à influencer sur les politiques internationales et nationales pour faire reconnaître et soutenir ces programmes. Bien que nombre de ces programmes de durabilité

s'efforcent d'intégrer le coût de ces services dans leur structure budgétaire, la plupart d'entre eux restent fortement tributaires du soutien des pouvoirs publics et du secteur privé. Il ressort des études réalisées par la CNUCED et l'Institut international du développement durable (IIDD) que sans ces services, il est extrêmement difficile, voire impossible pour les producteurs, et en particulier pour les petits producteurs, de participer à ces programmes.

47. Tant que les programmes étaient limités à un faible pourcentage de producteurs et de groupes de producteurs, il était possible de fournir ces services et d'obtenir des prix plus élevés sur des marchés étroits et spécialisés. Cependant, ces dernières années, le succès des programmes, qui s'est accompagné d'un accroissement de la demande des consommateurs pour les produits durables, a fait que ces produits sont entrés dans les circuits classiques de distribution et que les acteurs économiques traditionnels ont lancé leurs propres programmes de durabilité. Par conséquent, ce qui représentait auparavant 3 à 6 % du marché vise aujourd'hui les 94 à 97 % restants. Du fait de cette évolution, une pression supplémentaire s'exerce sur les acteurs de la chaîne d'approvisionnement. L'entrée sur les marchés traditionnels tend à limiter les majorations de prix à mesure que les disponibilités augmentent et les grandes chaînes de distribution exigent des fournisseurs qu'ils baissent toujours plus leurs prix. En outre, la rapide expansion de ces programmes limite la fourniture de services complets de soutien, de sorte que les producteurs doivent satisfaire aux normes de façon indépendante et assumer les frais de transaction liés au respect des normes et à la certification. Dans ces conditions, plusieurs des programmes établis élargissent leurs services de soutien par l'intermédiaire de programmes principaux financés au titre de l'assistance technique, bien que la viabilité à long terme d'un tel système de financement soit incertaine.

48. La banalisation des programmes de normes de durabilité a soulevé en outre de graves questions concernant l'établissement de normes et de programmes de mise en œuvre qui puissent répondre à la diversité des régions de production et des réalités socioéconomiques. Par ailleurs, les programmes doivent être transparents et pluriels, ne pas être dominés par des approches descendantes et pouvoir être diffusés efficacement et vérifiés de façon crédible sur le terrain. Le besoin des producteurs d'être soutenus pour adopter ces normes et les appliquer est considérable. Gérer la nouvelle situation de telle sorte que les avantages découlant des programmes de durabilité puissent se concrétiser sur les marchés traditionnels exigera une ferme volonté et de gros efforts. Il est particulièrement important d'éviter d'empêcher l'entrée des petits producteurs sur le marché.

49. Face à cette situation, la CNUCED et l'IIDD ont lancé en 2004 l'*Initiative pour une économie durable des produits de base*, entité multipartite chargée de déceler des insuffisances et de soutenir la création de chaînes d'approvisionnement durables. Le secteur du café a été choisi en tant que secteur phare étant donné son histoire et sa prééminence en matière de label de durabilité. Des équipes spéciales ont été chargées de définir des domaines prioritaires d'intervention et des activités concrètes. Quatre centres d'intérêt ont été mis en évidence: la mise en œuvre, le financement, l'échange d'informations et l'élaboration des politiques. Dans le domaine de la mise en œuvre, la priorité a été donnée à la compréhension des coûts et des avantages de l'application des programmes de durabilité. Il a été prévu de créer un comité d'évaluation de la durabilité, qui serait chargé de définir des instruments mondiaux d'évaluation de ces coûts et avantages, afin d'aider les producteurs, les responsables de l'élaboration des politiques et les autres parties prenantes du secteur dans leur prise de décisions. La méthodologie fait actuellement l'objet d'essais dans cinq pays et le projet devrait être pleinement mis en œuvre

en 2007. Dans le domaine du financement, l'accent a été mis sur le renforcement du financement commercial des petites et moyennes entreprises. Une association pour le financement du commerce durable a été créée par certaines des principales institutions internationales qui apportent un financement commercial aux producteurs dans le cadre de programmes de durabilité. L'objectif de l'association, qui entrera en activité début 2007, est d'améliorer l'accès des producteurs à un financement économiquement abordable. En ce qui concerne l'échange d'informations, une stratégie globale de renforcement des capacités est en cours d'élaboration dans quatre domaines thématiques: pratiques optimales de gestion, compétences financières/gestion des risques, systèmes de contrôle interne/traçabilité et informations sur le marché/marketing. Le programme sera défini conjointement par des organisations internationales et nationales et présenté directement aux organisations de producteurs et aux partenaires locaux. Il s'agit d'un projet pilote dans le secteur du café, qui pourra être adapté à d'autres produits de base. Dans le domaine de l'élaboration des politiques, l'Initiative a collaboré étroitement avec l'Organisation internationale du café pour mettre au point ces projets et étudier la question de la prise en compte de la durabilité dans la renégociation de l'Accord international sur le café.

50. Pour les secteurs de produits de base, les travaux de l'Initiative peuvent constituer un exemple précieux d'approche multipartite axée sur la mise en évidence des problèmes prioritaires et des domaines d'intervention, ainsi que sur la mise en place d'activités concrètes afin d'apporter des réponses à ces questions cruciales.

V. ÉNERGIE

A. L'évolution de l'économie énergétique mondiale

51. La hausse spectaculaire des cours du pétrole qui s'est produite ces dernières années peut s'expliquer principalement par le manque de capacité inutilisée à un moment où la demande a augmenté plus rapidement que prévu. L'instabilité politique, les dommages aux puits et aux raffineries dus aux intempéries et la crainte de risques pour les approvisionnements ont été aussi à l'origine d'une forte hausse spéculative des cours.

52. Après avoir augmenté à un taux moyen de 1,54 % par an de 1992 à 2002, la demande mondiale de pétrole s'est accrue de 1,93 % en 2003 et de 3,7 % en 2004. En l'espace de trois ans, les besoins mondiaux en pétrole ont augmenté globalement de 6,5 %. L'augmentation de la demande est largement imputable aux régions en développement, en particulier la Chine, mais aussi les pays d'Asie occidentale et d'Amérique latine.

53. Les prévisions, y compris celles de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et du Département américain de l'énergie, laissent présager une augmentation de près de 50 % de la consommation mondiale de pétrole au cours des vingt-cinq prochaines années. Il est de plus en plus probable que les cours du pétrole continueront pendant longtemps de dépasser largement la tendance à long terme observée par le passé. Par ailleurs, il semble prudent de supposer que le marché restera caractérisé par d'amples fluctuations des cours¹⁵.

¹⁵ Voir CNUCED, S'adapter à l'évolution récente du secteur de l'énergie: enjeux et perspectives. TD/B/COM.1/EM.31/2.

54. Cela étant, environ 1,6 milliard d'habitants de pays en développement n'ont pas l'électricité. Pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire, il faudrait réduire ce nombre à moins d'un milliard d'ici 2015 (AIE, *Perspectives énergétiques mondiales 2006*). Accroître en conséquence la production d'électricité exigera des investissements massifs en ressources énergétiques et en infrastructure, y compris l'exploitation d'autres sources d'énergie.

55. Bien que cette évolution pose d'importants problèmes d'adaptation à de nombreux pays en développement, elle ouvre aussi des perspectives à ces pays.

56. Pour les pays exportateurs de pétrole, il faut avant tout empêcher que l'afflux de recettes d'exportation n'entraîne une appréciation du taux de change réel et une perte de compétitivité dans les secteurs autres que pétroliers. Sur le long terme, ces pays doivent utiliser les recettes tirées du pétrole pour investir dans le développement de l'infrastructure et dans le capital humain, notamment en renforçant des services essentiels comme la santé et l'éducation, tout en tenant compte de la capacité d'absorption de l'économie.

57. Les pays en développement qui importent du pétrole doivent résister à la tension exercée plus ou moins fortement sur leur balance des paiements selon qu'ils exportent ou non d'autres produits de base et qu'ils ont bénéficié ou non de la hausse générale des cours des produits de base. Nombre de ces pays s'efforceront d'étaler le coût de la hausse des cours du pétrole sur une longue période. Alors qu'ils conviendraient parfaitement pour aider les pays dans cette tâche, les systèmes de financement compensatoire ont été peu utilisés dans la pratique. Les possibilités d'adaptation de ces systèmes aux besoins des pays en développement sont examinées au chapitre III. Sur le long terme, les instruments financiers et les méthodes de gestion des risques pourraient jouer un rôle important dans la réduction des coûts d'adaptation. Cependant, les systèmes permettant d'utiliser de tels instruments doivent être en place bien avant que se produise la hausse des cours du pétrole.

58. La CNUCED a une longue expérience dans le domaine des finances et de la gestion des risques. Ses conseils aux gouvernements en matière de gestion des risques sont particulièrement pertinents quand les cours du pétrole, comme actuellement, sont hauts et fluctuants. Elle a réalisé des manuels de formation portant sur l'utilisation des instruments financiers et la mise en œuvre de systèmes de contrôle destinés à prévenir les abus et les pertes et a organisé une formation sur la compréhension des possibilités d'opérations de couverture et le choix d'instruments de couverture appropriés.

B. La diversification des sources d'énergie: les biocombustibles

59. La perspective d'une hausse des cours du pétrole et la nécessité désormais largement admise de limiter la consommation de combustibles fossiles afin de lutter contre les changements climatiques ont conduit les pays et les institutions à envisager d'autres sources d'énergie, en particulier celles qui sont renouvelables et respectueuses du climat.

60. Les biocombustibles, solution de remplacement qui est probablement la plus intéressante pour les pays en développement, offrent une stratégie de diversification prometteuse. Il est généralement difficile pour les agriculteurs des pays en développement de diversifier leur production parce qu'ils manquent d'expérience et, surtout, parce que cette diversification comporte des risques considérables. En revanche, la culture de produits servant à obtenir des

biocombustibles pourrait être moins risquée pour ces agriculteurs, la demande de tels produits ayant des chances d'être plus stable que celle de la plupart des autres produits végétaux. Les risques sont également moindres dans la mesure où certaines cultures de produits servant à obtenir des biocombustibles, comme celle de la canne à sucre, sont à usage double. Si le marché des biocombustibles est languissant, les producteurs peuvent choisir entre ce marché et le marché alimentaire traditionnel. De plus, la réaffectation des terres agricoles à des cultures énergétiques se traduirait aussi par une hausse des prix des produits agricoles traditionnels, des produits «à double usage», en raison d'une augmentation de la demande globale, mais aussi de tous ceux auxquels les biocombustibles disputeraient des terres agricoles. Il en résulterait des transferts de ressources au profit des zones rurales des pays en développement.

61. La production de biocombustibles peut avoir pour le développement des incidences positives autres que celles qui sont liées à la culture des produits de base nécessaires. En favorisant une hausse de l'emploi dans le secteur agricole, elle conduit à une augmentation de la demande de produits non agricoles et fournit une base pour la diversification de l'économie rurale. De plus, l'expérience du Brésil et des États-Unis en matière de production de biocombustibles à partir de canne à sucre et de maïs montre que les infrastructures nécessaires à la transformation de ces produits sont le plus souvent situées à proximité des aires de culture. L'amélioration des infrastructures profiterait aux régions rurales et à la commercialisation d'autres produits d'origine rurale.

62. Dans certains pays en développement, notamment en Afrique, la production de biocombustibles n'en est encore qu'à ses débuts. Des investissements dans l'infrastructure, la technologie et la recherche sont nécessaires pour adapter la production aux besoins des petits agriculteurs, que ce soit à l'échelle locale ou agro-industrielle. L'Afrique devra trouver des sources de financement viables pour développer ce secteur. Face à cette nécessité, la CNUCED et la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO ont conjugué leurs efforts pour promouvoir le financement de plantations de jatropha et d'autres plantes destinées à la production de biocombustibles en Afrique, l'accent étant mis en particulier sur le mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto. Dans le cadre de cette initiative, un fonds sera créé pour financer la production agricole et industrielle de biocombustibles. Ce fonds aura pour objet de promouvoir l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement en biocombustibles et comprendra un guichet de financement de la recherche-développement et du renforcement des capacités.

63. Bien que du point de vue de la diversification énergétique et du développement rural, les avantages potentiels des biocombustibles pour les pays en développement soient évidents, réussir à produire ces biocombustibles pour l'exportation peut s'avérer plus difficile. Pour les petits pays en développement, dont le marché intérieur des biocombustibles est restreint, le commerce international joue un rôle primordial dans la mise en place d'une production industrielle de cette nature. En conséquence, pour se lancer dans une telle production, ces pays devront avoir accès à des marchés étrangers. Cependant, l'expansion du commerce des biocombustibles se heurte à plusieurs obstacles. Les droits de douane sur ces produits sont importants et le développement du commerce international est freiné par l'existence de subventions internes, en particulier dans

les pays développés¹⁶. Si des incitations peuvent être nécessaires pour développer l'utilisation des biocombustibles, comme cela est souhaitable pour des raisons environnementales, ces incitations peuvent aisément être conçues de manière à ne pas faire de différence entre les biocombustibles importés et ceux qui sont produits localement. Les actuelles normes de qualité des combustibles peuvent aussi constituer des obstacles à l'expansion des échanges commerciaux mais, ce qui est plus grave, c'est qu'il existe un risque que les initiatives prises récemment pour assurer la durabilité environnementale et sociale de la production de biocombustibles par la mise en place de procédures de certification soient exploitées à des fins protectionnistes.

C. Les conséquences des cours élevés du pétrole pour l'Afrique: enjeux et perspectives

64. L'Afrique gagne rapidement de l'importance en tant que région productrice de pétrole et de gaz. Entre 1990 et 2005, la production de pétrole est passée de 9,9 à 11,2 % de la production mondiale. La production de gaz est passée de 66,5 Gm³/an (milliard de mètres cubes par an) en 1990 à 150 Gm³/an en 2005. Les réserves pétrolières ont augmenté de 59 %, contre 15 % à l'échelle mondiale, et on estime désormais que l'Afrique possède 10 % des réserves mondiales.

65. Bien que l'Afrique produise environ 3,5 fois plus de pétrole qu'elle n'en consomme¹⁷, la hausse des cours a eu de graves conséquences pour de nombreux pays africains importateurs de pétrole. Pour 28 pays de la région, la facture pétrolière a représenté plus de 10 % du montant total des importations. Un doublement ou un triplement du prix a des conséquences très graves sur la balance des paiements de ces pays. Ainsi qu'il ressort du tableau 4, au chapitre III, les récentes hausses des cours du pétrole ont conduit les PMA, dont la plupart sont en Afrique, à réduire le volume de leurs importations de pétrole de plus des deux tiers.

66. Face aux problèmes qui résultent de l'évolution de l'économie énergétique, la coopération régionale est d'une importance cruciale pour les pays africains, qu'ils soient exportateurs ou importateurs de pétrole. Il est particulièrement important pour les uns et pour les autres d'améliorer le fonctionnement des marchés régionaux et nationaux du pétrole et des produits transformés. En Afrique, de nombreuses raffineries de pétrole fonctionnent en deçà de leur capacité et les marchés sont souvent caractérisés par des distorsions, dont certaines sont causées par la taille restreinte de ces marchés, tandis que d'autres sont la conséquence de la politique des pouvoirs publics. La coopération régionale dans des domaines tels que les normes techniques et les achats peut être un important facteur d'efficacité. Réorganiser les achats de produits pétroliers en important de grandes quantités plutôt que de faibles volumes et en répartissant ces importations dans les sous-régions permettra de faire des économies d'échelle. Partager les infrastructures de stockage permettra aussi de faire des économies.

67. Pour satisfaire les besoins de développement de la région, la coopération régionale peut aussi être étendue à la gestion efficace des recettes tirées du pétrole par les pays producteurs.

¹⁶ Pour une description générale des obstacles au commerce dans le domaine des biocombustibles, voir CNUCED, *Challenges and opportunities for developing countries in producing biofuels*. UNCTAD/DITC/COM/2006/15, novembre 2006.

¹⁷ Statistiques établies par BP en 2005, <http://www.bp.com/sectiongenericarticle.do?categoryId=9010942&contentId=7021565>.

Dans ce contexte, le présent examen des possibilités qu'ont les pays producteurs d'offrir des facilités de financement aux pays importateurs présente un intérêt particulier.

68. La CNUCED contribue à la coopération en Afrique dans le domaine de l'énergie, notamment par l'intermédiaire de sa Conférence annuelle sur le négoce et le financement du pétrole et du gaz en Afrique, qui se tiendra cette année à Nairobi (Kenya). Ces conférences ont été institutionnalisées en tant que tremplin pour la création de liens en amont et en aval entre le secteur de l'énergie et le secteur financier. Elles rassemblent toutes les parties prenantes qui peuvent ainsi échanger leurs points de vue et mettre en commun leur expérience concernant des questions telles que le financement, la gestion des risques, le développement technologique, la composition de l'approvisionnement énergétique, la responsabilité sociale des entreprises, la gestion des affaires publiques et la teneur en éléments locaux. Cette dernière question est particulièrement importante parce qu'elle se rapporte aux mesures qui permettent d'accroître la contribution du secteur du pétrole et du gaz au développement économique. À l'heure actuelle, la participation des entreprises locales en tant que fournisseurs de la branche de production est très modeste et les liens ayant des répercussions sur l'économie sont peu nombreux. Une contribution plus importante exige une intervention en amont et des stratégies à long terme dans le contexte de partenariats public-privé, ainsi qu'un financement adéquat.

D. Coopération et dialogue

69. Outre la coopération régionale, la coopération et le dialogue entre les consommateurs et les producteurs, y compris à l'échelle mondiale, sont importants. Pour développer le commerce Sud-Sud, il faudra renforcer la coopération entre les exportateurs de pétrole, les pays nouvellement industrialisés qui sont importateurs nets de pétrole et les groupes les plus vulnérables du Sud. La CNUCED peut jouer un rôle d'animateur lors des discussions entre groupes de pays, y compris en servant de cadre à un examen de l'instabilité des prix, à une évaluation des tendances de l'offre et de la demande et à l'élaboration d'un consensus.

70. Un autre moyen de renforcer la coopération consisterait à engager un dialogue mondial sur la politique pétrolière afin de concilier les divers besoins et capacités des différents pays. Un tel dialogue pourrait porter sur des initiatives telles que la mise en place d'un double système de prix plus favorable aux pays pauvres. L'initiative de fonds pétrolier de la Commission africaine de l'énergie peut être considérée comme un élément d'un tel système, notamment parce qu'elle comprend un mécanisme compensatoire.

VI. QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET RÔLE DE LA CNUCED

71. En ce qui concerne les *tendances des marchés mondiaux des produits de base*, le présent examen a mis en évidence le fait que, pour l'essentiel, le commerce des produits de base et l'économie liée à ces produits elle-même, en particulier les éléments les plus dynamiques de cette économie, sont de plus en plus influencés par les pays en développement. Parallèlement, le système de règles et d'institutions régissant ce commerce a été conçu par les acteurs économiques des pays développés, qui ont tenu compte des besoins qui leur étaient propres. La tâche importante qui incombera à la communauté internationale dans les années à venir sera de faciliter, y compris par la conception de politiques mondiales et le renforcement des capacités, les changements institutionnels nécessaires pour rendre compte de l'importance croissante des pays en développement dans l'économie mondiale des produits de base.

72. En ce qui concerne les *effets de l'instabilité du marché des produits de base sur le revenu*, il a été noté à maintes reprises que les actuels systèmes de financement compensatoire ne fonctionnaient pas comme ils le devraient. La meilleure illustration en est que ces systèmes ont été très rarement utilisés par les pays pour lesquels ils ont été conçus. Avec l'appui d'un don du Gouvernement finlandais, la CNUCED procède actuellement à un vaste examen de ces systèmes afin d'en évaluer l'efficacité et de définir en détail les changements qui pourraient être apportés. S'agissant du problème particulier des pays importateurs de pétrole, il est nécessaire et urgent que la communauté internationale se penche sur cette question; l'instabilité des cours du pétrole semblant croître, il se peut que ce problème réapparaisse assez fréquemment et il est donc probable que des mesures ponctuelles ne soient pas suffisantes. La CNUCED peut jouer un rôle dans la conception de tout nouveau dispositif qui pourrait être jugé nécessaire.

73. En ce qui concerne *les normes et les exigences du marché*, deux conclusions ressortent clairement d'un examen du rôle des normes dans la compétitivité des producteurs des pays en développement. Premièrement, des mécanismes et des ressources sont indispensables pour que les intérêts des pays en développement puissent influencer sur la procédure d'établissement des normes, tant dans le secteur public que privé. Deuxièmement, les producteurs, les entreprises de transformation et les institutions des pays en développement ont besoin d'une large assistance technique pour satisfaire aux normes et bénéficier pleinement de l'extension de la demande mondiale de produits de base. La CNUCED étudie les moyens de faire en sorte que les intérêts des pays en développement soient davantage pris en compte lors de l'établissement des normes, y compris en coopérant avec le secteur privé. Elle a en outre un ambitieux programme d'assistance technique qui vise à donner aux producteurs des pays en développement la capacité de satisfaire aux normes en vigueur tant dans le secteur public que privé.

74. Les labels de durabilité, comme ceux du commerce équitable et de la production biologique, forment un sous-ensemble de normes distinct qui se développe rapidement. La prolifération de ces normes et la croissance rapide du marché correspondant posent des problèmes particuliers aux producteurs des pays en développement. La CNUCED s'efforce de résoudre ces problèmes en coopérant avec diverses parties prenantes dans le cadre de l'*Initiative pour une économie durable des produits de base*, de manière à faire en sorte que les intérêts des pays en développement soient dûment pris en compte.

75. La CNUCED poursuivra et renforcera ses activités dans le domaine de l'*énergie*. Les activités de recherche et d'analyse, de coopération entre les gouvernements et de renforcement des capacités porteront sur certains des aspects essentiels des besoins des pays en développement, y compris les PMA et les pays d'Afrique, et auront notamment les objectifs suivants:

- Observer et analyser les conséquences de l'évolution de l'économie énergétique et des politiques énergétiques nationales et internationales sur le commerce et le développement, notamment sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté; la compétitivité à l'exportation; les incidences sectorielles; les obstacles dus au commerce; le développement et le transfert de la technologie; l'accès aux services énergétiques; le rôle des questions de politique de la concurrence;

- Encourager la concertation dans le domaine de la sécurité énergétique, du développement durable et de la réduction de la pauvreté dans les pays en développement;
- Faciliter le débat entre groupes de pays, y compris en servant de cadre à un examen de l'instabilité des prix, à une évaluation des tendances de l'offre et de la demande, et à l'élaboration d'un consensus et d'un partenariat entre les parties intéressées;
- Aider les pays en développement à élaborer des politiques en matière de sécurité énergétique et renforcer le rôle du secteur de l'énergie dans la recherche d'un développement durable et d'une réduction de la pauvreté;
- Aider les pays en développement à exploiter pleinement les possibilités offertes par des sources d'énergie renouvelables telles que les biocombustibles et les énergies éolienne et solaire. Ces sources d'énergie de substitution peuvent contribuer à accroître le revenu des populations rurales des pays en développement, à renforcer la sécurité de revenu par le biais d'une diversification, à améliorer la qualité de vie dans les zones rurales en donnant accès à une énergie économiquement abordable et à ouvrir la voie d'un développement moins riche en émissions de CO₂;
- Mettre en lumière les problèmes auxquels se heurtent les pays en développement importateurs d'énergie, y compris l'amélioration et la meilleure utilisation des mécanismes de financement compensatoire, ainsi que la coopération régionale telle que la coopération producteur-consommateur, y compris la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, sur la réduction de l'effet des fluctuations des cours du pétrole;
- Aider les pays en développement exportateurs de ressources énergétiques à formuler des politiques et des stratégies visant à mettre leurs gains exceptionnels au service du développement, de manière à tirer parti des effets positifs des cours élevés et de rendre ces effets durables. Les questions importantes à examiner sont notamment les investissements essentiels dans le secteur de l'énergie et les secteurs connexes, l'accroissement de la teneur en ressources locales, le renforcement des liens avec les industries locales, en particulier les PME, et l'efficacité des marchés des produits énergétiques;
- Souligner qu'il est important que les conditions dans lesquelles se font la production et le commerce des biocombustibles soient égales pour tous, et notamment qu'il est nécessaire de réduire et d'éliminer les obstacles au commerce et de mettre progressivement fin aux subventions qui faussent le commerce. Les investisseurs dans les services d'exportation de biocombustibles qui se mettront en place dans les pays en développement doivent être assurés que les marchés seront ouverts et que le volume des exportations pourra être important et leur permettre de réaliser des économies d'échelle;
- S'employer à résoudre les problèmes de gestion des affaires publiques et de transparence et à renforcer la capacité des pays en développement de mettre en œuvre des politiques qui ne soient pas source de distorsions.